

# Sauvons les madones de Lyon !

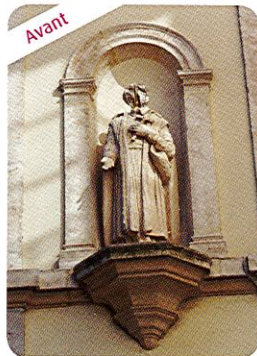
FONDATION  
  
PATRIMOINE

 les madones  
de Lyon

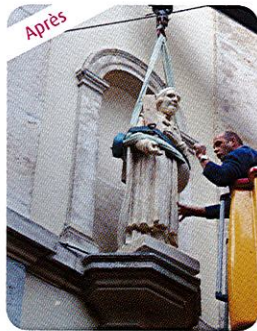
  
VILLE DE LYON



Vierge à l'Enfant, Place Maréchal Lyautey (Lyon 6<sup>ème</sup>)



Saint Vincent de Paul, Place du Doyenné (Lyon 5<sup>ème</sup>)

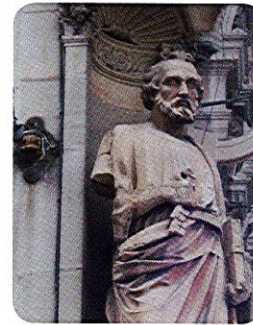


**A**ccrochées aux façades des immeubles, les nombreuses statues religieuses de Lyon ont fait l'objet de plusieurs recensements. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, déjà, elles étaient plus d'une centaine, souvent réalisées par des artistes de renom. Ces statues n'existent plus à cause de l'usure du temps, des programmes immobiliers ou des destructions ou disparitions volontaires...sauf deux remarquables exceptions conservées désormais dans l'église Saint Nizier et la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Aujourd'hui plus de 200 statues de saints et de madones ornent les façades des immeubles lyonnais. Il y en avait plus de 400 il y a cent ans... L'association Les madones de Lyon souhaite faire prendre conscience de la **fragilité de ce patrimoine architectural**, artistique et spirituel qu'il convient de transmettre aux générations futures par des publications et des visites ; elle souhaite également **sensibiliser les propriétaires des immeubles et les pouvoirs**

**publics** et participer concrètement à des **opérations de sauvegarde** et à l'installation de nouvelles statues.

Pour certaines statues et niches, il est temps de les rénover et nous pouvons vous y aider !



Saint Pierre, rue Paul Chenavard (Lyon 1<sup>er</sup>)



Vierge à l'Enfant après rénovation, quai Fulchiron (Lyon 5<sup>ème</sup>)

**L'**association *Madones de Lyon* et la *Fondation du Patrimoine* souhaiteraient, dans une démarche commune, vous rappeler une initiative concernant le patrimoine de notre ville qui pourrait vous intéresser.

En effet, une délibération du Conseil municipal de la ville de Lyon du 14 décembre 2009 a réservé **une subvention de 20 % des coûts pour la restauration des statues** qui ornent beaucoup des façades de la ville et sont parfois en piteux état. Cette subvention ne laisse plus aux propriétaires que 80 % des coûts susceptibles eux-mêmes, s'ils sont « labélisés » par la Fondation du Patrimoine, d'être **déductibles à 100% des déclarations de revenus**. C'est dire l'intérêt de l'opération.

Or, cette procédure est moins utilisée que ce qui avait été espéré. Peut-être a-t-elle été insuffisamment signalée auprès des régies et des conseils syndicaux, alors qu'elle pourrait très facilement s'inscrire dans les décisions de ravalement des façades.

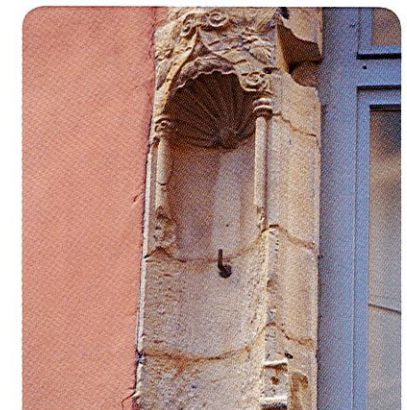
Il suffirait de prévoir l'opération en amont. Il est aussi possible de ne procéder qu'à une intervention simple sur une statue.

Nous vous présentons la procédure relativement simple à suivre. Nous rappelons que cette subvention de la Ville n'est valable que jusqu'en 2014 et qu'il faut prévoir un certain temps pour décider des travaux, les chiffrer et les exécuter.

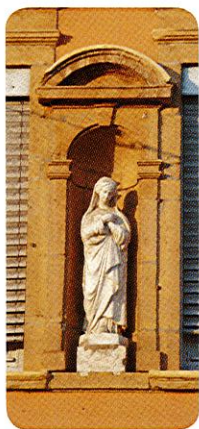
Vierge, rue de la Fronde (Lyon 5<sup>ème</sup>)



Niche vide



## Comment obtenir le label de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de votre statue et/ou votre niche ?



1. Demander le dossier d'obtention de label auprès de la délégation Rhône-Alpes de la Fondation ou sur le site Internet : [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)
2. Remplir ce dossier et le renvoyer à la déléguée avec des photos, le plan du cadastre, l'acte de propriété et le devis des travaux.
3. Le dossier sera visé par l'Architecte des Bâtiments de France sollicité par nos soins.
4. Une fois l'instruction du dossier par la Fondation achevée, vous recevrez l'octroi de label qui permettra la déduction fiscale et l'apport de l'aide de la ville pour la restauration d'une statue et sa niche.

### Régime fiscal

Pour les immeubles non loués, les travaux sont **déductibles du revenu global**.

→ 50 % du montant des travaux TTC éligible net de subventions.

→ 100 % du montant des travaux TTC éligible net de subventions lorsque les travaux sont subventionnés à hauteur de 20% au moins.

Ainsi, grâce au soutien de la ville de Lyon pour la campagne de restauration des statues et niche, vous pourrez atteindre facilement le taux des 20% de subvention et donc **vous pourrez déduire 100% du montant des travaux**.

***ATTENTION** : le report sur les années ultérieures du solde des travaux n'ayant pas pu être imputé l'année de paiement des travaux labélisés n'est pas autorisé par l'administration fiscale. Interdiction de cumuler avec un crédit d'impôt.*

FONDATION



DU PATRIMOINE

**Fondation du Patrimoine – Délégation Rhône-Alpes**

Fort de Vaise 27, boulevard Antoine de Saint-Exupéry

69009 Lyon - 04 37 50 35 78

[delegation-rhone-alpes@fondation-patrimoine.com](mailto:delegation-rhone-alpes@fondation-patrimoine.com)



**Les Madones de Lyon**

6, avenue Adolphe Max 69321 Lyon, Cedex 05

06 83 84 58 23 - [contact@madonesdelyon.fr](mailto:contact@madonesdelyon.fr)

[www.madonesdelyon.fr](http://www.madonesdelyon.fr)